

Le CCAS, Centre communal d'action sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale, établissement public communal, assure la mission d'action générale de prévention et de développement social au sein de la Ville de Dugny.



Le CCAS exerce ses compétences en matière d'action générale, dans le respect des dispositions du Code de l'action sociale et des familles. Il anime et coordonne une action générale de prévention et de développement social sur le territoire communal en liaison avec les institutions publiques ou associations de droit privé.

Ses missions sont tournées vers des publics en difficultés liées à leur situation ou à leur âge, et visent à :

- limiter la précarité : le CCAS a un rôle d'instructeur de l'aide sociale légale et détermine l'aide sociale extra-légale,
- prendre en compte l'urgence sociale à travers des aides et des actions de première nécessité ou en partenariat avec d'autres structures,
- contribuer au maintien à domicile des personnes âgées,
- participer à la prise en charge des personnes âgées par des établissements spécialisés,
- accueillir, écouter, orienter ou accompagner des Dugnysiens majeurs en difficultés sociales,
- animer des actions de prévention à travers un réseau de partenaires.

Les missions relèvent de l'aide sociale légale confiée par la loi et de l'aide sociale extra légale dite facultative déterminée par la Municipalité. Les dossiers d'aides légales sont constitués avec l'administré à l'accueil.

Le rôle du CCAS consiste à qualifier la demande sociale, vérifier et instruire les différentes demandes et être l'interface entre les services du Conseil départemental et le demandeur. Ainsi, un travail partenarial étroit doit être établi entre le CCAS, le Conseil départemental et les travailleurs sociaux.

Contact

Avenue Ambroise Croizat - Espace Victor Hugo - Rez-de-chaussée - Parvis Edith Piaf - 93440 Dugny
Tél. 01 49 34 11 60
N° de déclaration : SAP269300125